

Les emprunts arméniens au vocabulaire franc à l'époque des Croisades

Gérard Dédéyan

Université de Montpellier III, France

Résumé : C'est sous un éclairage principalement historique que l'auteur aborde la question des emprunts arméniens faits au franc – surtout pour les 11^e-14^e siècles. Il souligne l'importance de l'établissement des Francs au Proche-Orient à la suite de la Première Croisade, qui favorise les relations avec les principautés arméniennes de Cilicie, réunies, à la fin du 12^e siècle, en un « royaume d'Arménie », dont l'histoire (1198-1375) est souvent parallèle à celle de la principauté normande d'Antioche (1098-1268), influente, institutionnellement, sur le royaume d'Arménie dès Lewon le Magnifique (1198-1219) : les grands officiers échangent le titre (et parfois le contenu) de leurs charges, surtout d'origine orientale, contre des titres occidentaux; la noblesse adopte l'équipement des chevaliers francs. Puis la traduction, du français en arménien moyen, des *Assises d'Antioche*, confirme l'adoption du rigoureux régime féodal des Normands : la terminologie féodale passe dans la langue arménienne. Les nombreuses alliances matrimoniales, l'installation de seigneurs francs dans le royaume d'Arménie, ont favorisé le goût des Arméniens pour l'anthroponymie franque. La famille royale (aux 13^e et 14^e siècles) est à l'origine d'œuvres historiographiques rédigées, soit en arménien, avec beaucoup d'emprunts français, soit même rédigées en français, comme *La Fleur des Histoires d'Orient*. La chute des États francs, à la fin du 13^e siècle (sauf Chypre), puis du royaume d'Arménie à la fin du 14^e siècle, occasionnent une quasi-absence de ces contacts jusqu'au 17^e siècle : à partir de là, les négociants arméniens, les élites sensibles à l'influence des « Lumières », aux principes de la Révolution française, aux idéaux de la révolution de 1848, sont à l'origine d'un renouveau culturel et d'un enrichissement linguistique chez les Arméniens de l'Empire ottoman, et même ceux de l'Empire russe.

Mots-Clés : emprunts arméniens; vocabulaire franc; anthroponymie franque; terminologie féodale; enrichissement linguistique; institutions monarchiques, féodales et ecclésiastiques; Croisades

Abstract: It is from an historical perspective that the author addresses the question of Armenian loanwords from Franc – mostly for the 11th-14th centuries. He highlights the importance of the Frank settlement in the Middle-East following the First Crusade, which favors the relationships with the Armenian principalities of Cilicia and united in a «Kingdom of Armenia» whose history (1198-1375) often parallels that of the Norman principality of

Antioch (1098-1268). The institutions of the latter influence mainly those of the Kingdom of Armenia, from Lewon the Magnificent (1198-1219). At this time, the individuals that held great offices exchange the title (and sometimes also the content) of these duties, mainly of Eastern origin, for Western titles; the gentry takes on the equipment of the Frank Knights. The translation, from French to medium Armenian, of the *Assizes of Antioch*, by the middle of the 13th century, confirms the adoption of the rigorous feudal regime of the Normans: their feudal terminology passes in the Armenian language. The numerous matrimonial alliances and the Frank Lords' settling in the kingdom of Armenia, favored the Armenians' taste for the Frank anthroponomy. The royal family (13th-14th) is behind important historiography works, written either in Armenian, but with an impressive amount of French borrowings, or written in French, like *La Fleur des Histoires d'Orient*. The fall of the Frank states at the end of the 13th century (except Cyprus), and then of the kingdom of Armenia at the end of the 14th century, lead to a virtual absence of these contacts until the 17th century. From this moment, Armenian merchants, the elite sensitive to the influence of the Enlightenment, to the principles of the French Revolution, and to the ideals of the 1848 revolution, are the cause of a cultural revival and a linguistic enrichment of the Armenians of the Ottoman Empire, and of those of the Russian Empire.

Key Words: Armenian loanwords words; Frank vocabulary; Frank anthroponomy; feudal terminology; language enrichment; monarchist, feudal, and ecclesiastical institutions; Crusades

1. Les contacts arméno-francs pendant le haut Moyen Âge¹

Les contacts entre les Arméniens et le monde franc sont rares avant l'époque des Croisades, mais attestés par certaines sources. C'est ainsi qu'à la fin du 6^e siècle, l'évêque latin Grégoire de Tours nous rapporte, dans son *Histoire des Francs*, que l'évêque arménien Siméon, chassé par les offensives des Perses,

¹ À titre comparatif, mais avec de larges limites chronologiques, on pourra consulter Mzaro Dokhtourichvili, « L'intégration des emprunts aux langues romanes – français, espagnol, italien – dans le lexique géorgien », *Mélanges Henri Boyer* (à paraître), enrichissement où le français tient la première place. Le thème que nous abordons ici, succinctement, a été largement traité par Kariné Grigoryan, dans *Les mots d'origine française dans l'arménien médiéval et moderne*, Institut de linguistique de l'Académie des Sciences de la République d'Arménie, Erevan, 1999. Pour notre part, plus que sur les aspects linguistiques, c'est sur le contexte historique des emprunts ou des calques que nous avons insisté. On trouvait déjà une longue liste des emprunts de l'arménien au français médiéval dans Hrač'ea Ačařyan, *Hayoc' lezui patmut'yun* (Histoire de la langue arménienne), 2 vol., 1^{re} partie, Erevan, 1940, 2^e partie, Erevan, 1951, 1^{re} partie, p. 299-301; cette liste est signalée par R. S. Łazaryan, *Mijin grakan hayereni barapařar* (le vocabulaire du moyen arménien littéraire), Éditions de l'Université d'Erevan, Erevan, 2001, p. 143.

s'est réfugié dans sa cité¹. Le témoignage le plus éloquent est celui des sources hagiographiques (du moins celles qui nous paraissent avoir un caractère d'historicité), rédigées elles aussi en latin: l'Arménie – et, le plus souvent, l'Arménie Mineure, située à l'ouest de l'Euphrate et qui était une zone d'émigration arménienne en terre romano-byzantine, plutôt qu'une partie de l'Arménie historique – a fourni un certain nombre de saints aux calendriers liturgiques latins, personnages d'autant plus remarquables qu'ils venaient, pour les Occidentaux, du légendaire pays de l'Arche, devenu, de surcroît, au début du 4^e siècle (peut-être entre 311 et 314), peu avant la Géorgie, le premier État chrétien, devançant ainsi l'Empire romain de quelque soixante-dix ans².

Certains de ces personnages – des moines, le plus souvent – se sont établis en Italie, d'autres en territoire germanique, voire en Irlande ou en Islande : pour le royaume de France, au seuil de l'an Mil, les plus célèbres sont saint Grégoire de Pithiviers – dont on fait l'inventeur du pain d'épices – et saint Macaire de Gand, devenu le patron de cette ville qui appartenait alors au royaume de France³. On peut encore mentionner, pour le début du 4^e

¹ Gérard Dédéyan, « Les Arméniens en Occident, fin X^e – début XI^e siècle », *Occident et Orient au X^e siècle*, Actes du IX^e Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement Supérieur public (Dijon, 2-4 juin 1978), Les Belles Lettres, Paris 1979, p. 123; id., « Moines de Grande Arménie et pèlerins arméniens en Occident (VI^e – XII^e siècle) », *Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, XXXVIII, 2007, *Monde roman et chrétientés d'Orient*, p. 8.

² Jean-Pierre Mahé, *Histoire de l'Arménie des origines à nos jours*, Paris, Perrin, Pour l'Histoire, 2012, p. 78-79. Saint Grégoire, évêque en Arménie, patron de Tallard (où il serait mort en 404), près de Gap, dans les Hautes-Alpes, pourrait être le premier ecclésiastique arménien venu en Gaule, mais les données hagiographiques le concernant sont très tardives : voir Armand Tchouhadjian, *Pèlerins d'Arménie. Saints d'Occident* (que l'on peut aussi consulter pour les autres saints que nous mentionnons), Sources d'Arménie, collection *Armenia Christiana*, Lyon, 2011, p. 177-180. En sens inverse, la Provence pourrait avoir transmis à l'Arménie le culte de certains saints, comme saint Victor, martyrisé à Marseille, en 303-304, avec toute la Légion thébaine, composée entièrement de chrétiens et où il était officier, sous les empereurs Maximien Hercule et Dioclétien. En effet, le nom arménien *Vigēn*, attesté chez les Mamikonian (seulement au 12^e siècle), viendrait de *Victor* ou de *Vincentius* (Hrač'ea Ačařean, *Hayoc' Anjəananunrari bařaran* (Dictionnaire des noms arméniens de personne), Beyrouth, 5 vol., t. 5, 1972 (Erevan), « *Vigēn* », p. 121.

³ *Ibid.*, p. 126-128.

siècle, saint Ambrosinien, dont la famille, issue de l'Arménie, mais installée en Ibérie (Karthli ou Géorgie orientale), avait dû quitter ensuite ce pays et dont les reliques, transférées en Bourgogne, peut-être à la fin du 11^e siècle, étaient vénérées par saint Bernard de Clairvaux, deuxième fondateur de l'Ordre cistercien de Cîteaux et prédicateur de la Deuxième Croisade (1145-1148)¹. Tous ces contacts – saisis ici seulement sur le plan ecclésiastique – ont débouché sur des échanges linguistiques, attestés au moins par le manuscrit d'Autun, en Bourgogne, contenant des lettres de saint Jérôme et se terminant par un glossaire latin-arménien, daté du 11^e siècle, indiquant le nom des jours, des nombres, des éléments et le vocabulaire ecclésiastique, ce qui suggère des contacts monastiques².

2. L'impact des Croisades

Mais c'est le voisinage géographique des Arméniens et des Francs, à partir de la fin du 11^e siècle, qui a suscité des contacts linguistiques étroits et entraîné des emprunts de l'arménien à l'ancien ou au moyen français : en effet, pendant cette période, d'une part, certains princes arméniens, confrontés à la conquête turque et entraînant avec eux leurs vassaux et leur clergé, opèrent un repli stratégique de Grande Arménie – mais aussi de Cappadoce – en Cilicie – face à l'île de Chypre – et y créent des principautés (1073-1198) qui vont s'épanouir en royaume (1198-1375); d'autre part, à l'appel du pape Urbain II, les Francs – et majoritairement des francophones du royaume de France (si l'on excepte les gens de langue d'oc partis à la suite du comte de Toulouse) et de ses confins – se mettent en route, dans une Première Croisade (1095-1099) pour secourir les chrétiens orthodoxes (relevant principalement de l'Empire byzantin) et les chrétiens orientaux (Arméniens, Syriaques) et rendre de nouveau possible l'accès aux Lieux saints, perturbé par les luttes intra-musulmanes consécutives à l'occupation de Jérusalem depuis 1071 par les Turcs, brièvement chassés, en 1098, par les califes fâtimides du Caire. Avec le concours des Arméniens installés en Cilicie et en Euphratèse (le nord-

¹ Id., *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés. Étude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, Lisbonne, 2 vol., Fondation Calouste Gulbenkian, 2003, t. 2, p. 809-810.

² Id., « Moines de Grande Arménie », *op. cit.*, p. 11.

ouest de la Mésopotamie), les Croisés créent le comté d'Édesse (1098-1150) et la principauté d'Antioche (1098-1268), tandis que la principauté cilicienne des Ėubēniens – mais non les seigneuries arméniennes de l'Euphratèse, que les comtes d'Édesse annexent en partie – trouvent un regain de vigueur dans l'arrivée des chevaliers d'Occident. Les Arméniens ont souvent servi de guides et d'interprètes (comme Bagrat, un prince de l'Euphratèse) aux chefs francs¹: ceux-ci ont dû être vite qualifiés, génériquement, de *koms* (comtes) mot d'origine latine (*comes*), mais désignant une fonction officielle à Byzance (*komēs*): une chronique arménienne de la fin du 13^e siècle nous affirme même que les Croisés, lors du siège d'Antioche, donnèrent à leur allié Ėubēnien les titres de *gunt'* (comte) et de *margiz* (marquis)², qui sont, évidemment, des emprunts francs. La coopération militaire arméno-franque – non dénuée de conflits – tout au long du 12^e siècle, ne put qu'accoutumer les Arméniens aux usages francs, les familiariser avec les modes de combat de leurs alliés et introduire très vite le titre de *paron* (baron) – concurremment à celui d'*iṣṣan* – pour désigner les princes arméniens. Les Géorgiens, quant à eux, sont un allié de revers, en raison de leur relatif éloignement du front franco-musulman. Leur rôle sera particulièrement important lorsque, sous la reine Tamar (1184-1213) et son fils Giorgi Lacha (1194-1223), le royaume se sera agrandi vers le nord et vers le sud³. Rappelons que, déjà, au 12^e siècle, un contingent de chevaliers francs participe à la bataille de Didgori (1124) où le roi de Géorgie, David le Restaurateur, combat victorieusement une vaste coalition turque⁴.

¹ Sur la genèse de l'Arménie cilicienne, voir Gérard Dédéyan, *Les Arméniens, op. cit.*, et Claude Mutaṫian, *L'Arménie du Levant*, 2 vol., Les Belles Lettres, Paris, 2012, t. 1, « Roubénides et Francs; La genèse d'un royaume (1045-1219) », p. 49-111.

² Vahram d'Édesse, « Chronique rimée des rois de la Petite Arménie », dans Edouard Dulaurier, *Recueil des Historiens des Croisades, Documents arméniens*, t. I, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1869, p. 498. Ce chancelier royal indique d'abord que les Francs accordèrent au prince Ėubēnien Kostandin Ier (1093-1100) « l'honneur du *komsut'iwn* » c'est-à-dire de *koms*.

³ Voir les chapitres correspondants, Kalistrat Salia, *Histoire de la nation géorgienne*, Éditions N. Salia, Paris, 1980, p. 191-217.

⁴ Sur cette bataille, voir Isabelle Augé, « La croisade géorgienne du XII^e siècle », Actes du colloque *L'Europe et le Caucase. Les relations interrégionales et la question de l'identité (27-29 octobre 2011)*, Mzaro Dokhtourichvili, Gérard Dédéyan et Isabelle Augé (dir.), éditions de l'Université d'État Ilia, Tbilissi 2012, p. 46-55.

3. Incidences linguistiques de la révolution institutionnelle : « Lettre au roi Lewon »

Ayant pour objectif de restaurer en sa personne la monarchie arménienne et de recevoir la couronne conjointement du pape et de l'empereur (germanique) d'Occident, Lewon le Magnifique (prince Lewon II, 1187-1198, roi Lewon I^{er}, 1198-1219) introduisit très vite des modifications dans les institutions et la titulature, en même temps qu'il soutint le rapprochement de l'Église arménienne avec l'Église romaine¹.

Dans sa *Chronique d'Arménie* (rédigée en moyen français), le franciscain Jean Dardel, confesseur et secrétaire du dernier roi d'Arménie, Léon V de Lusignan (1374-1375), d'ascendance poitevine du côté paternel, probablement d'ascendance géorgienne du côté maternel², écrit que Lewon le Magnifique, à peine parvenu au pouvoir, s'empressa de demander au prince franc d'Antioche de lui communiquer les us et les coutumes de la principauté en vue de les appliquer en Arménie cilicienne³.

Nersès de Lambrun, archevêque de Tarse (« patrie » de saint Paul, l'apôtre des « Gentils »), nourri de contacts multiconfessionnels dans cette ville où se côtoient Grecs, Syriaques, Arméniens et Francs, très réceptif à la piété de ces derniers, modelée par les effets de la Réforme grégorienne et de la création de l'ordre cistercien, avait restauré, sur le modèle latin, certains usages de l'Église arménienne, tombés en désuétude à la suite de la

¹ Sur ce premier roi de l'Arménie cilicienne, voir Léonce Alichan, *Léon le Magnifique*, Venise, Saint-Lazare, 1873, et Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, *op. cit.*, t. 1, 1187-1219.

² Gérard Dédéyan, « Les Géorgiens en Chypre. X^e-XV^e siècle », *Caucasus between East and West. Historical and Philological Studies in Honour of Zaza Alexidze*, Tbilissi, National Center of Manuscripts, 2012, p. 503-505.

³ « Chronique d'Arménie », Charles Kohler et coll., *Documents arméniens*, t. II, *Documents latins et français relatifs à l'Arménie*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris 1906, ch. XI, p. 9. Cité par Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, *op. cit.*, p. 436. Présentation des charges civiles et leur latinisation, dans le royaume d'Arménie cilicienne, *ibid.*, p. 435-439, et Léonce Alichan, *Léon le Magnifique*, *op. cit.*, p. 191-217, qui commente largement la « Lettre au roi Léon » et présente en détail les institutions arméno-ciliciennes.

conquête turque¹. Aux reproches que lui adressait Lewon le Magnifique sur la latinisation de l'Église arménienne, Nersès de Lambrun répondait, en 1195, dans sa « Lettre au roi Lewon », par une vigoureuse interpellation, invitant le souverain à « défranciser » les institutions de l'État arméno-cilicien : après avoir suggéré à Lewon (et à son entourage) d'abandonner le « look » des Francs – tête découverte, barbe et cheveux courts, manteau ajusté et tunique serrée autour du corps – et de revenir à la mode princière arménienne – turban, barbe et cheveux longs, ample chlamyde de peaux de chèvres – et de préférer les chevaux [cuirassés] équipés avec le *čušan*, aux chevaux simplement garnis avec le *lehl* latin (de l'ancien mot allemand *leilach*, « couverture de lit », « housse de cheval »), l'archevêque de Tarse invite son souverain à substituer, comme titres d'honneur, « les noms d'*amiray*, de *hečup*, de *marzpan*, de *spayasalar* et d'autres semblables » (d'origine arabe pour les deux premiers, perse pour les deux suivants) aux titres de *sir*, *prôk'simos*, *gundustapl*, *marajaxt*, *jiawor*, *leč*, qui viennent « de la loi des Latins », en concluant : « Changez, vous-mêmes, les usages [vêtements ?] et les titres latins et revenez à ceux des Perses et des Arméniens, en usage chez vos pères, en organisant votre cour selon la coutume des ancêtres² ». À ces conditions, Nersès retournerait aux usages de l'Église arménienne³.

Notons ici que les correspondances de titres proposées par l'auteur ne sont pas rigoureuses, car deux des titres soi-disant à la mode sont étrangers au vocabulaire franc : le *proximos* (terme grec), dans la tradition byzantine des 9^e-10^e siècles, fait partie de l'entourage du commandant en chef de l'armée impériale⁴; en Arménie cilicienne, aux 13^e et 14^e siècles, c'est « une sorte de ministre des finances chargé de la douane »⁵. Quant au terme de *jiawor* dérivé

¹ Sur saint Nersès de Lambrun, voir Levon Zekiyan, « Nersès de Lambrun », *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique, doctrine et histoire*, Paris, XI, 1982, col. 127, et l'étude approfondie de Nerses P. Akinian, *Nersēs Lambronac'i, ark'ebiskopos Tarsoni* (Nersès de Lambrun, archevêque de Tarse), Vienne, éditions mékhitaristes, « Bibliothèque nationale », 1956.

² « Lettre adressée au roi Lewon », *Documents arméniens*, t. 1, *op. cit.*, p. 597-598.

³ *Ibid.*, p. 598.

⁴ « *Proximos* », dans Alexander Kazhdan, *The Oxford Dictionary of Byzantium*, 3 vol., Oxford University Press, New York and Oxford 1991, t. 3, p. 1751.

⁵ Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, *op. cit.*, t. I, p. 438.

de *ji* (cheval) c'est un « néologisme, forgé précisément pour désigner une nouvelle institution, la chevalerie, que les Arméniens n'ont connue qu'avec l'arrivée des Francs¹ ». Nersès dit bien que, pour cette terminologie, il s'est conformé à « la loi des Francs » : mais, pour désigner le cavalier noble et remplacer les termes traditionnels (*ayruc'i*, *jiakan*, *heceal*, ou, plus rarement, *jiavarž*), au lieu d'emprunter un terme franc (comme pour d'autres termes de son énumération), il a forgé – lui ou ses contemporains – un mot à partir d'éléments arméniens (*ji* + suffixe *awor*), mais validant, par sa spécificité linguistique, les similitudes des deux sociétés nobiliaires, arménienne et franque: si une forme d'hommage (réduit à un serment sur l'Évangile) et de concession de « fief » (une terre cédée temporairement) ne concerne que la petite noblesse des *azat* (c'est-à-dire les « libres », d'extraction nobiliaire, fournissant des cavaliers cuirassés combattant à la lance et à l'épée)², en revanche la défense de la foi, le sens de l'honneur lignager, le goût de la prouesse individuelle, voire des joutes³, caractérisent aussi bien le *jiakan* arménien⁴, devenu *jiawor*, que le *miles* (chevalier) ou le *caballerius* franc¹.

¹ Agnès Ouzounian, message du 17 décembre 2015. La question du chevalier est discutée dans le *Répertoire d'épigraphie de l'Arménie* que préparent Kéram Kévonian et Agnès Ouzounian, dans la notice historique qui accompagne l'inscription n° 47. La première mention du *jiawor* se trouve dans « La lettre au roi Lewon » : cf. PP. G. Avedikian, Kh. Surmelian, M. Awkerian, *Nor baṙgirk' haygazeaz lezui* (Nouveau Dictionnaire de la langue arménienne), 2 vol., réédition par l'Université d'État d'Erevan, 1979-1981 [Venise, Saint-Lazare, 1836-1837], t. II, p. 157.

² Sur les *azat*, voir Gérard Dédéyan, *Les Arméniens*, op. cit., vol 1, p. XXXII-XXXIV, « Pargewakan » [donné en concession], *Haykakan sovetakan hanragitaran* (Encyclopédie arménienne soviétique), t. 9, Erevan, 1983, p. 193, *The Epic Histories Attributed to P'awstos Buzand (Buzandaran Patmut'iwnk')*, translation and commentary by Nina G. Garsoïan, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 1989, Appendice III : Technical Terms, « *Azat* », p. 512-513.

³ Le chanoine allemand Willebrand d'Oldenbourg, visitant la cour de Lewon I^{er}, à Tarse, vers 1211, voit les *milites* (chevaliers) arméniens « rompant des lances », et se livrant à des « jeux militaires » qui rappellent les tournois des Francs, cf. Gérard Dédéyan, « Idéologie chevaleresque et idéologie de croisade chez les Arméniens de Cilicie », dans Jean-Charles Jauffret, (dir.), *Les Armes et la Toge. Mélanges offerts à André Martel*, Centre d'Histoire Militaire et d'Études de Défense Nationale de Montpellier/Université Paul-Valéry Montpellier, 1997, p. 61.

⁴ *Nor baṙgirk' haygazeaz lezui*, op. cit., t. I, 1979, p. 316, *The Epic Histories*, op. cit., p. 509.

L'équipement du *cackac jiawor*, le « chevalier cuirassé », mentionné dans l'*Ordo*, est sans doute rappelé dans les *Assises d'Antioche* par le mot *harnēz* (harnais, qui peut désigner l'armure)². À l'époque du royaume d'Arménie cilicienne, le terme traditionnel d'*aspet*³, désignant le cavalier noble, mais aussi le chef de la cavalerie⁴, le « connétable », s'applique parfois aux chevaliers arméniens, mais le recours régulier au terme de *jiawor* est attesté par ses dérivés *jiaworut'iwn*, « chevalerie »⁵, *jiaworec'uc'anel*⁶, « armer chevalier », « adouber ». Le terme perse de *marzpan* (gouverneur de marche) ne correspond à celui de connétable (deuxième personnage après le souverain, commandant de l'armée après lui dans les États francs du Levant)⁷ que dans une certaine mesure (il y avait quatre *marzpan* dans l'Arménie des Arsacides)⁸, du point de vue hiérarchique. Le titre perse d'*aspayasalar* (ou *spasalar*, chef de la

¹ Sur *miles*, voir François-Olivier Touati, *Vocabulaire historique du Moyen Âge (Occident, Byzance, Islam)*, Paris, La Boutique de l'Histoire éditions, 2000, p. 204-205, sur « chevalier », *ibid.*, p. 71. Sur ces similitudes, voir Gérard Dédéyan, « Idéologie chevaleresque », *op. cit.*, p. 61-63. Les actes pontificaux, au 14^e siècle, qualifient volontiers de *miles*, au sens de chevalier, tel ou tel membre d'une ambassade arménienne venue de Cilicie (voir Jean Richard, « Les Arméniens à Avignon au XIV^e siècle », *Revue des Études Arméniennes*, Paris, t. XXIII, 1992, p. 254-255).

² Le traducteur des *Assises d'Antioche*, à propos des biens que le lige peut léguer à son fils, cite, entre autres, le *harnēz* (texte, p. 19, trad., p. 18), emprunté au mot *harneis*/harnais, qui peut désigner une armure ou toute espèce d'équipement pour la guerre : Grand saignes d'Hauterives, Robert, *Dictionnaire d'ancien français. Moyen Âge et Renaissance*, Paris, Librairie Larousse, 1947, p. 349, Algirdas Julien Greimas, *Grand Dictionnaire. Ancien français. La langue du Moyen Âge de 1080 à 1350*, Paris, Larousse, 2007, p. 108. Alichan traduit par « équipage » (p. 18).

³ Voir « *aspet* », « *aspetutiwn* », *Nor baḡirk' haygazeen lezui*, *op. cit.*, t. I, p. 316.

⁴ Voir « *jiakan* », dans *Nor baḡirk' haygazeen lezui*, *op. cit.*, t. II, p. 156.

⁵ *Assises*, texte, p. 17, trad., p. 16.

⁶ *Jiaworec'uc'anel* est attesté dans *La chronique attribuée au Connétable Smbat*, *op. cit.*, texte, p. 231, 244, trad., p. 100, 114.

⁷ Sur les grands officiers des États latins du Levant, voir Michel Balard, *Croisades et Orient latin (XI^e – XIV^e siècles)*, Paris, Armand Colin, 2001, p. 223, sur ceux de la principauté d'Antioche, id., *Les Latins en Orient. XI^e – XV^e siècle*, Paris, Nouvelle Clio, Presses universitaires de France, 2006, p. 68, sur ceux du royaume de Jérusalem, *ibid.*, p. 85.

⁸ « *Marzpan* », *Haykakan sovedakan hanragitaran*, *op. cit.*, t. 7, Erevan 1981, p. 313, « *Marzpanakan Hayastan* » [L'Arménie du marzpanat], *ibid.*, p. 313-315, *The Epic histories*, *op. cit.*, « *marzpan* », p. 544.

cavalerie)¹ correspondrait plus à celui de connétable qu'à celui de maréchal (second du connétable, chargé en particulier de l'entretien des chevaux). L'équivalence *amiray* (émir, titre d'origine syriaque et arabe, mais emprunté ici à l'arabe²) / *sir*³ (emprunt au français « sire ») est approximative (on attendrait plutôt, à la place d'*amiray*, *tēr*, « maître », seigneur). L'appellation de *leč* (lige) se réfère à la ligesse occidentale qui implique un lien préférentiel – inconnu chez les Arméniens – entre un seigneur et son vassal⁴.

4. La traduction-adaptation de l'*Ordo* du sacre par Nersēs de Lambrun

Ayant traduit, en vue du sacre royal de Lewon le Magnifique (1198), l'*Ordo* de la cérémonie du sacre de l'empereur de Rome (l'empereur germanique), « le plus haut de tous les rois », en adaptant ce Canon du Rituel de l'Église romaine au contexte arméno-cilicien⁵, Nersēs de Lambrun confirme ou complète la liste des fonctions curiales, en précisant le rôle des différents officiers dans la cérémonie.

Parmi les grands officiers déjà mentionnés, le *gundstapl* – appelé aussi *sparapet* –, une fois la cérémonie du sacre terminée, chevauche devant le roi (chevauchant lui-même un *cackac erivar*, c'est-à-dire « un destrier caparaçonné ») pour

¹ Sur *spasalar*, *aspasalar*, voir Édourd Dulaurier, *Documents arméniens*, t. I, *op. cit.*, Introduction, p. LXXIV-LXXV et IV. *Philologica et varia*, « *Asb* » « *Asbačalar* », p. 835.

² « *Amîr* », Sourdel, Dominique et Janine, *Dictionnaire historique de l'islam*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, p. 78-79. Sur « *sir* », voir Ruben Łazaryan et Henrik Avetisyan, *Mjġin hayereni bařaran* (Dictionnaire de moyen arménien), Erevan, 2 vol., 1987, 1992, t. 2, p. 328.

³ Voir A. J. Greimas, *Grand Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 555-557.

⁴ Sur le terme de lige et sur la ligesse, voir François-Louis Ganshof, *Qu'est-ce que la féodalité?*, Paris, 5^e édition, Tallandier, 2015 (Bruxelles, 1947), p. 136.

⁵ Voir Léonce Alichan, *Léon le Magnifique*, *op. cit.*, p. 179-180. Sur le contexte de la traduction-adaptation de l'*Ordo*, voir Marie-Anna Chevalier, « La correspondance entre les élites arméniennes et la papauté pendant le règne de Lewon I^{er} », *Correspondances diplomatiques et traités de chancellerie*, textes réunis par Denise Aigle et Michèle Bernardini, Rome-Halle, Eurasians Studies, vol. XI, n° 1-2, p. 233-237.

se rendre au palais, portant les insignes de la royauté¹; le maréchal, portant l'enseigne du connétable (distinct ici du *spasalar*, également mentionné), précède ce dernier²; le terme de *lič* est utilisé à propos des *lič čortern* (vassaux liges) qui entourent le souverain³.

Pour ce qui concerne les officiers non mentionnés dans la « Lettre au roi Lewon », le *senekall*/sénéchal – en Occident, le plus important officier de la maison du roi, l'intendant en quelque sorte, comme il l'est en Orient, mais en seconde place dans la hiérarchie – chevauche à la gauche du roi⁴ et remettra, lors du banquet, la *catik* (fleur), autrement appelée la *flawtris* (la « fleur de lis » qui surmonte le sceptre royal, c'est-à-dire le sceptre lui-même) à un vassal⁵. Le *čambrlayn*/chambellan – responsable, en Europe occidentale comme au Levant, de la garde-robe du roi –, en charge du vêtement de cérémonie, chevauche derrière le roi⁶; le *podlern* – ou bouteiller, grand échançon⁷ –, en charge du *hanap*⁸, chevauche derrière le sénéchal⁹.

Relevons, parmi les appellations non franques, celles de *t'agadir* (ou *t'agapah*)¹⁰, coronateur. L'*Ordo* mentionne aussi le rôle de l'*avag čavuš* : le premier mot est arménien et signifie « grand », « aîné », le second est turc et désignait

¹ Texte dans Ališan Ľewond, *Sisuan ew Lewon Mecagorc* [Sisuan et Léon le Magnifique], Venise, Saint-Lazare 1885, p. 475, trad., dans Léonce Alichan, *Léon le Magnifique*, op. cit., p. 334.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ Grandsaignes d'Hauterives, *Dictionnaire*, op. cit.

⁸ Voir Grandsaignes d'Hauterives, *Dictionnaire*, op. cit., « botilier », p. 73, « hanap », p. 345, « grand vase à boire, le plus souvent doté d'un couvercle ».

⁹ Texte dans Ališan Ľewond, *Sisuan ew Lewon Mecagorc*, op. cit., p. 475, trad., dans Léonce Alichan, *Léon le Magnifique*, op. cit., p. 334.

¹⁰ Voir « *t'agadir aspetut'iun* », *Haykakan sovetakan hanragitaran*, op. cit., Erevan, t. 4, 1978, p. 114, et sur cet office et les autres anciens offices arméniens, Jean-Pierre Mahé, IV. « Affirmation de l'Arménie chrétienne », dans Gérard Dédéyan (dir.), *Histoire du peuple arménien*, Toulouse, Privat, 2007, p. 163.

une sorte d'huissier (ici, huissier en chef)¹. Un autre mot turc, ou persan, dans l'*Ordo*, est le *sini*, c'est-à-dire le plat dans lequel mange le roi². Dans cet *Ordo*, adapté à la cérémonie du couronnement de l'empereur d'Occident, il semble y avoir un reflet des préséances de la cour de l'empereur d'Orient : au Palais, les *astičanawork'* [i.e. les dignitaires chacun à son rang] se tiennent debout à droite et à gauche [du trône]. Le sénéchal et le bouteiller servent, chacun selon son *astičan* [rang]³; à la fin, les *astičanawork'* se lèvent, chacun selon sa fonction, et accomplissent leur tâche⁴. La mention d'un chancelier ne doit pas cependant faire conclure à l'existence d'une chancellerie constituée sur le modèle occidental et expédiant, si nécessaire, des actes directement rédigés en latin ou en français. Ce sont des traductions d'actes rédigés originellement en arménien qui nous sont parvenues; on a la preuve d'actes directement rédigés en latin seulement sous Lewon le Magnifique, car, par la suite, et pour des «ordonnances», des contrats, des privilèges, ce sont de simples écrivains ou notaires qui sont sollicités, en raison de leurs connaissances linguistiques⁵.

Les sources mentionnent encore le *payl* (bailli)⁶, dont la charge est parfois répartie (il y a alors plusieurs baillis), le *čanc'ler*/chancelier, un ecclésiastique responsable de la rédaction des actes, comme chez les Latins, et qui dispose de secrétaires pour les différentes langues (entre autres, pour le latin et le français)⁷.

¹ Lewond Ališan, *Sisuan ew Lewon Mecagorc*, op. cit., p. 475, Léonce Alichan, *Léon le Magnifique*, op. cit., p. 335, n° 2 (à compléter par Claude Mutaſian, *L'Arménie du Levant*, op. cit., t. 1, p. 439).

² *Ibid.*, p. 475, n. 3. Voir aussi Ruben Łazaryan et Henrik Avetisyan, *Mjġn hayereni bařaran* (Dictionnaire de moyen arménien), Erevan, 2 vol., 1987, 1992, t.2, p. 327.

³ Voir « *astičan* », « *astičanawor* », *Nor bařgirk'haygezean lezui*, op. cit., t. I, p. 319. Sur la hiérarchie des dignités byzantines, voir Nicolas Oikonomidès, *Les listes de préséance byzantines des IX^e et X^e siècles*, Introduction, texte et commentaire, Paris, Le monde byzantin, CNRS, 1972; sur le *Gahnamak* (Livre des sièges), Erevan, 1976, «*Gahanamak*», *Haykakan sovetakan hanrigitaran*, op. cit., Erevan, t. 2, 1976, p. 662-664.

⁴ Lewond Ališan, *Sisuan ew Lewon Mecagorc*, op. cit., p. 475, Léonce Alichan, *Léon le Magnifique*, op. cit., p. 335.

⁵ Sur ces questions, voir Jean Richard, « La diplomatie royale dans les royaumes d'Arménie et de Chypre (XII^e-XV^e siècles) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, Paris, 1986, t. 144, livraison I, p. 69-77.

⁶ Voir Claude Mutaſian, « La régence », *L'Arménie du Levant*, op. cit., t. 1, p. 433-434.

⁷ *Ibid.*, p. 455.

5. Smbat le Connétable, traducteur des *Assises d'Antioche*

Smbat *gundstapl* (1208-1276), ou *sparapet*¹ – terme qui a le même sens –, frère du roi Het'um I^{er} (1226-1269) et auteur d'œuvres juridiques, s'est intéressé aux *Assises d'Antioche*². Celles-ci, rédigées en ancien français, consignent le rigoureux droit féodo-vassalique des Normands, fondateurs, en 1098, de la principauté d'Antioche, voisine de la Cilicie arménienne. Comme les *Assises* avaient cours chez les Arméniens, en même temps que des assises propres à ceux-ci, Smbat les traduit vers le milieu du 13^e siècle³ sur un exemplaire fourni par Simon Mansel, connétable d'Antioche et son parent par les femmes, qui en vérifie soigneusement la traduction arménienne.

Le recours aux *Assises d'Antioche* (*Ansiz Antiok'ay*) exprimait la révolution sociopolitique qui s'opérait dans le « royaume d'Arménie » depuis, au plus tard, le roi Lewon le Magnifique (ou Lewon I^{er}) : au système centrifuge, dans

¹ Voir « Smbat sparapet », *Haykakan hamaṛot hanragitaran*, t. 4, Erevan, 2003, p. 461, A. G. Galstian, *Smbat sparapet*, Erevan, Éditions d'État de l'Arménie, 1961, Claude Cahen, ch. I, « Les sources latines », *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, Paris, Librairie orientale Paul Geuthner, 1940, p. 28-32, où sont présentées les circonstances de la traduction des *Assises d'Antioche*.

² En revanche, son père, le tout-puissant régent Kostandin, se tourna vers le grand juriste du royaume de Jérusalem/Acre, gendre du régent, lorsque le Connétable Smbat, son fils aîné, protesta, en invoquant le droit d'aînesse, contre la cession du fief de Kiwrīkos à son cadet Ōšin : Jean d'Ibelin, qui consigna sa décision dans les *Assises de Jérusalem*, donna tort à Smbat, le droit d'aînesse ne s'imposant pas, s'agissant d'un bien acquis hors héritage (Mutafian, *L'Arménie du Levant*, *op. cit.*, t. 1, p. 357). Sur la langue (phonétique, lexique, morphologie nominale et verbale, syntaxe) de la version arménienne des *Assises d'Antioche*, voir Agnès Ouzounian, « Les *Assises d'Antioche* ou la langue en usage : remarques à propos du texte arménien des *Assises d'Antioche* », Claude Mutafian (dir.), *La Méditerranée des Arméniens. XII^e – XV^e siècle*, Paris, Geuthner, Orient chrétien médiéval, 2014, p. 133-162.

³ Nous nous sommes servi du texte des *Assises d'Antioche*, traduit en arménien par Sempad le Connétable, établi et traduit en français par Léonce Alichan, Venise, Saint-Lazare, 1876. Agnès Ouzounian, dans l'étude susmentionnée, s'est servie non seulement du manuscrit sur lequel s'est fondé Alichan, n° 107 des manuscrits de la bibliothèque de la Congrégation mékhitariste de Venise, copié en 1330-1331, mais aussi de manuscrits plus tardifs contenant les *Assises d'Antioche*, comme le manuscrit n° 487 du Maténadaran d'Erevan, copié en 1618, et un manuscrit de 1622, acquis par H. Kurdian, contenant les huit premiers chapitres des *Assises*, dont la traduction est antérieure à celle de Smbat (Agnès Ouzounian, « Les *Assises d'Antioche* ou la langue en usage », *op. cit.*, p. 133).

la tradition héritée des Arsacides parthes et arméniens, où chaque *naxarar*¹ (détenteur de la primauté, « grand ») – à l'exclusion des princes investis de grands offices à la cour, en Grande Arménie, et sauf en cas d'invasion étrangère – était indépendant dans ses terres patrimoniales, transmissibles héréditairement, le souverain n'étant qu'un *šahnsah*², un « roi des rois », est progressivement substituée la monarchie féodale de tradition franque, où les devoirs des vassaux par rapport au roi ou au prince, des arrière-vassaux par rapport aux grands barons (ducs ou comtes) sont rigoureusement définis, le serment et l'hommage du vassal au suzerain impliquant – en échange de la protection de ce dernier, et de la concession d'un fief de caractère non patrimonial – le devoir d'aide (*auxilium*), principalement militaire, et de conseil (*consilium*), concrétisé par la présence du vassal à la cour ou au tribunal du seigneur, sous peine de commise³ (confiscation du fief). Grâce à la mise en œuvre des *Assises* (dont la traduction arménienne, à ce jour, est seule conservée), le royaume arménien passe d'un système centrifuge à un système centripète⁴. C'est dans les États créés par les Normands ou dirigés par ceux-ci (duché de Normandie, royaume d'Angleterre, principautés normandes d'Italie du Sud et de Sicile, puis royaume de Sicile, principauté d'Antioche) que le régime féodo-vassalique va se révéler le plus rigoureux, et plus particulièrement dans la principauté d'Antioche qui, plus que le royaume de Jérusalem, exerce une influence institutionnelle sur l'Arménie cilicienne⁵.

¹ Sur le système des *naxarar* jusqu'au 11^e siècle, voir Gérard Dédéyan, *Les Arméniens*, *op. cit.*, p. XXIII-XLI, et Nina G. Garsoïan, « *naxarar* », *The Epic Histories*, p. 549.

² Voir Nina G. Garsoïan, VI. « L'indépendance retrouvée : royaume du Nord et royaume du Sud (IX^e - XI^e siècle) », Gérard Dédéyan (dir.), *Histoire du peuple arménien*, *op. cit.*, p. 243-255.

³ Sur les obligations féodo-vassaliques, voir Louis-François Ganshof, *Qu'est-ce que la féodalité*, *op. cit.*, *passim*. Sur leur adaptation au Levant, Michel Balard, *Croisades et Orient latin. XI^e – XIV^e siècles*, *op. cit.*, p. 87-88, Claude Cahen, *Orient et Occident au temps des Croisades*, Paris, Aubier, Collection historique, ch. XII, Institutions de l'Orient latin, particulièrement p. 155-163. Il reste essentiel, pour appréhender correctement l'évolution des institutions arméno-ciliciennes, de prendre en compte celles de la principauté voisine, magistralement analysée par Claude Cahen, dans *La Syrie du Nord et la principauté franque d'Antioche*, *op. cit.*, à partir des *Assises d'Antioche*, *op. cit.*, principalement p. 435-465.

⁴ Gérard Dédéyan, « Le temps de la Croisade », *Histoire du peuple arménien*, *op. cit.*, p. 342-343.

⁵ On trouvera une analyse des institutions normandes dans Michel Boüard, *Histoire de la Normandie*, Toulouse, Privat, 1970, p. 131-193, Claude Cahen, *Le régime féodal de l'Italie*

6. Les emprunts aux Assises franques

Notons que le connétable Smbat emprunte tout simplement le mot *ansiz*¹.

a. *Assises* de la Haute Cour

Cette mutation entraîne de nombreux emprunts à la terminologie française pour :

- définir les contractants ou les formes de contrat, sans apporter toutefois de substitut à *jiawor*² (chevalier, équivalent de *miles*), à *čort* (qui, du sens de « serviteur », passe à celui de « vassal ») ni à *carut'iuwn*³ (service, surtout militaire, équivalent d'*auxilium*) :

- *paron*⁴ (grand vassal ou, parfois dans l'acception arménienne, seigneur suprême, voire seigneur lige⁵), *paronut'iuwn*⁶ (baronnie ou seigneurie, au sens d'autorité suprême), *čortlič*, vassal lige, *lčut'iuwn*⁷ (ligesse), *lič jiawor*⁸ (chevalier lige), *anlič*⁹ (non lige)

normande, Paris, Librairie Paul Geuthner, 1940, id., *La Syrie du Nord et la principauté d'Antioche*, *op. cit.*, *passim*.

¹ *Assises d'Antioche*, titres du ch. I, texte, p. 9, trad., p. 8.

² Par exemple, ch. VI, texte, p. 19, l. 1, 11, trad., p. 18, l. 1 (nos références aux lignes n'incluent pas les titres des chapitres).

³ *Ibid.*, l. 15, l. 17

⁴ Comme l'indique Agnès Ouzounian, *op. cit.*, p. 143, on trouve dans la même phrase des *Assises*, ch. III, texte, p. 13, l. 29, trad., p. 14, les trois emprunts institutionnels *paron*, *payl* (bailli, baile) et *lič* (lige). Voir « baron » dans Touati, François-Olivier, *Vocabulaire historique*, *op. cit.*, p. 42, 4 ; pour le « bailli », Menant, François, et al., *Les Capétiens. Histoire et Dictionnaire. 987-1328*, Paris, Robert Laffont, Bouquins, 1999, p. 710 ; « lige », Touati, François, *Vocabulaire historique*, *op. cit.*, p. 184.

⁵ Les *Assises* n'appliquent le qualificatif de *lič* qu'au vassal, qualifié de *čort lič* [*passim*], le mot *čort*, signifiant initialement « serviteur », prenant à cette époque le sens de « vassal » (*Mijinhayereni bararan*, *op. cit.*, t. 2, p. 92).

⁶ *Passim*.

⁷ *Assises d'Antioche*, *passim*, par ex. ch. I, *čort lčut'iuwn*, « ligesse vassale », texte, p. 9, l. 3, trad., p. 8, l. 4.

⁸ Ch. VI, texte, p. 19, l. 1, trad., p. 18, l. 1.

⁹ Ch. IX, texte, p. 27, l. 2, trad., p. 26, l. 2.

- *umač*¹ (hommage, i.e. rituel d'engagement d'un homme libre, noble, envers un seigneur, suivi d'un serment sur l'Évangile).

- désigner le personnel du prince ou baron:

- le *paner* (banier, bannière), dont il est précisé qu'il est identique au *čavuš* (sergent)²,
- le *payl* (bailli, i.e. représentant du prince)
- les *tukin noternoy* (les notaires du duc, hauts fonctionnaires du souverain).

Signalons, outre le *čavuš*, quelques rares emprunts turcopersans : le *tivanpaši* (juge principal)³; ou composés arméno-persans : les *tivenc'n*⁴ (fonctionnaires du divan)

- qualifier la procédure juridique :

- *jalounj*⁵ (chalonge, i.e. poursuite judiciaire), *jalounjel*⁶ (chalonger, i.e. poursuivre judiciairement)
- le procès : *blayt*⁷ (procès, assemblée de justice), *blayt'el* (plaider, traduire en justice)⁸, *tefndel*⁹ (défendre, ici faire opposition au détenteur de biens illicites), *k'it'*¹ (quitte, libéré d'une obligation)

¹ Sur l'« hommage », voir François-Olivier Touati, *Vocabulaire historique du Moyen Age*, *op. cit.*, p. 150. Notons que l'on ne trouve l'*umač*, *omač* (hommage) que dans les chroniques : *Mijin hayereni bařaran*, t. 2, « *umač* », *op. cit.*, p. 240, « *omač* », p. 458.

² Ch. XVII, texte, p. 43, l. 5, trad., p. 42, l. 6. Voir, sur l'équivalence *paner/čavuš*, Agnès Ouzounian, *op. cit.*, p. 146-147. Sur le banier, chargé de publier les bans, Ead., *ibid.*, p. 147, n. 2.

³ Ch. XV, texte, p. 39, l. 17, trad., p. 38, l. 20.

⁴ Ch. XV, texte, p. 39, l. 6, trad., p. 38, l. 7.

⁵ Ch. VI, *jalounj*, « chalonge », texte, p. 19, l. 16, trad., p. 18, l. 19. Pour « chalonge » et ses dérivés, voir Grandsaignes d'Hauterive, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 96-97, A. J. Greimas, *Grand Dictionnaire, op. cit.*, p. 95.

⁶ *jalounjel*, « chalonger », ch. VI, texte, p. 19, l. 20, trad., p. 18, l. 21.

⁷ Ch. XI, texte, p. 33, l. 7, trad., p. 32, l. 9.

⁸ Ch. VI, texte, p. 19, l. 20, trad., p. 18, l. 21. Pour « plaider » et ses dérivés, voir Grandsaignes d'Hauterive, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 465-466.

⁹ Ch. VIII, texte, p. 23, l. 9, trad., p. 22, l. 9. Voir A. J. Greimas, *Grand Dictionnaire, op. cit.*, « défendre », p. 151.

- des termes juridiques variés : *sayzel*² (saisir, i.e., ici, confisquer le fief), *awdrel*³ (octroyer, i. e. accorder)
- des termes fiscaux comme *kapelvor*⁴ (*gabelëor*, fermier de gabelle, d'impôts) ou patrimoniaux comme *tuayr*⁵ (douaire, i.e. dotation inaliénable de l'épouse)
- des dénominations monétaires: *mark mi arcat*⁶ (marc d'argent), *sol*⁷ (sou).

b. Assises des bourgeois

On peut relever :

- à côté de *xnamut'eneroyñ* (alliances), les *mariačnoyn* (mariages) des *k'atak'ac'ik'* (bourgeois) d'Antioche⁸
- *faylel*⁹ (faillir, i.e. faire défaut, en parlant d'un adversaire)
- *sayzayn*¹⁰ (saisine, i.e. ici indemnité pour usurpation), *sayzel*¹¹ (saisir [des marchandises])
- *ĵastel*¹² (châtier)

¹ Ch. X, texte, p. 31, l. 12, trad., p. 30, l. 13. Voir *ibid.*, « quite », p. 491.

² Ch. V, texte, p. 17, l. 24, trad., p. 16, l. 1. Voir Greimas, *Grand Dictionnaire, op. cit.*, « saisine », p. 276. Sur la « saisie », voir Touati, *Vocabulaire historique, op. cit.*, p. 277.

³ Ch. VI, texte, p. 21, l. 17, trad., p. 20, l. 16.

⁴ Ch. XVII, texte, p. 41, l. 1, trad., p. 40, l. 1. Voir Grandsaignes d'Hauterive, *Dictionnaire, op. cit.*, « gablëor », p. 311.

⁵ Ch. VI, texte, p. 21, l. 20, trad., p. 20, l. 20. A. J. Greimas, *Grand Dictionnaire, op. cit.*, « doer », p. 181.

⁶ Ch. IX, texte, p. 29, l. 6, trad., p. 28, l. 1. Voir Touati, Fr.-O., *Vocabulaire, op. cit.*, « marc », p. 195.

⁷ *Ibid.*, texte, p. 29, l. 12, trad., p. 28, l. 8. Voir *ibid.*, « sou », p. 288.

⁸ Ch. I, texte, p. 45, l. 1-3, trad., p. 44, l. 1-4. Voir Agnès Ouzounian, « Les Assises d'Antioche », *op. cit.*, p. 144-145.

⁹ Ch. VII, texte, p. 61, l. 12, trad., p. 60, l. 19. De même racine que « felon », voir A. J. Greimas, *Grand Dictionnaire, op. cit.*, « felon », p. 262, « faillir », p. 257-258.

¹⁰ Ch. VI, texte, p. 57, l. 9, trad., p. 56, l. 11. Grandsaignes d'Hauterive, *Dictionnaire, op. cit.*, « saisine », p. 527, A. J. Greimas, *Grand Dictionnaire, op. cit.*, « saisir », p. 539-540.

¹¹ *Ibid.*, texte, p. 57, l. 6, trad., p. 56, l. 5. Voir *supra*.

¹² Ch. IX, texte, p. 65, l. 3, trad., p. 64, l. 5. A. J. Greimas, *Grand Dictionnaire, op. cit.*, « chastier », p. 101.

- *toupl*¹(double, au sens quantitatif du mot, et s'agissant d'arrhes)
- *brvlić*²(privilège, c'est-à-dire statut juridique particulier)

Si l'on passe des traités de droit féodal aux traités d'hippiâtrie, l'on trouve, outre des vocables arabes ou turcs, des emprunts au français : le médecin syriaque Farâdj, venu de Bagdad à Sis (la capitale du royaume d'Arménie cilicienne), dit, par exemple, dans son *Traité vétérinaire du cheval et de la bête de somme en général XIII^e siècle*, composé à la demande du roi Smbat entre 1296 et 1298, que, pour reconnaître la boiterie d'un cheval, il faut le *kalawpec' enel*³(le faire galoper, i. e. factitif de *kalawpel*, galoper).

7. La Chronique attribuée au Connétable Smbat

Dans cette *Chronique*, attribuée au traducteur des *Assises d'Antioche* (manuscrit conservé à Venise, à la Bibliothèque de la Congrégation mékhitariste), chronique peut-être composée à la fin du XIII^e siècle, sous le règne de Lewon II (1269-1289), fils de Het'um I^{er}, probablement d'après les notes de ce dernier et par les soins de Barseł, autre frère de Smbat, archevêque de Sis et chancelier royal⁴, l'auteur nous fournit une liste des prélats et des *išxank'* (princes et non *paronayk'*/barons, comme dans un autre manuscrit de cette chronique, présentant quelques variantes, entre autres, dans la liste des hauts personnages)⁵, l'on compte, sur 45 noms d'*išxank'* (mentionnés d'après leurs fiefs, selon l'usage franc), 13 noms francs : Awstn/Hostius, Stefn/Estève, Heři/Henri (2 fois), Čawfri/Geoffroy (2 fois), Simun/Simon (2 fois, forme latine de ce nom en usage chez les Arméniens), Erawpartn/Robert, Paltinn/Baudouin (2 fois). S'il est probable (et peut-être sûr, pour Hostius) que 3 ou 4 de ces

¹ Ch. XXI, texte, p. 83, l. 11, trad., p. 87, l. 11.

² Ch. X, texte, p. 67, l. 21, trad., p. 66, l. 23. Voir Touati, Fr.-O., *Vocabulaire historique*, *op. cit.*, « privilège », p. 254.

³ Compte rendu de Babken Levoni Čugaszyan, *Bžškarān jioy aṙhasarak grastnoy (XIII d)*, Erevan, Matenadaran, 1980, Jean-Pierre Mahé, « Un traité cilicien de médecine vétérinaire », *Revue des Études arméniennes*, Nouvelle Série, t. XV, Paris, 1981, p. 487-488.

⁴ Voir *La chronique attribuée au Connétable Smbat*, *op. cit.*, Introduction, et Gérard Dédéyan, « Les listes féodales du pseudo-Smbat », *Cahiers de Civilisation médiévale*, n°1, janvier-mars 1989, p. 25-42.

⁵*Ibid.* Variantes indiquées dans les notes accompagnant la liste des « princes », p. 75-81.

seigneurs sont des Francs (à l'exception d'Henri), on ne peut être aussi affirmatif pour les autres: en effet, les nombreuses alliances matrimoniales arméno-franques, au niveau de la noblesse, ont favorisé l'usage de l'anthroponymie franque par les Arméniens (l'inverse est moins souvent attesté), en particulier dans la famille royale¹.

Il faut souligner aussi que, à plusieurs reprises (entre autres après l'usurpation de Bohémond IV à Antioche, en 1201, aux dépens de Raymond-Rubén, petit-neveu de Lewon I^{er} et héritier légitime du trône d'Antioche)², et peut-être plus particulièrement après la chute des capitales des États francs (Jérusalem, 1187, Antioche, 1268, Tripoli, 1289, Acre, 1291)³, des seigneurs francs se sont réfugiés dans le royaume d'Arménie qui survit de presque un siècle (jusqu'en 1375) à ses voisins latins du continent⁴.

8. Les chroniques arméno-franques

Nous appelons ainsi une série de chroniques tardives (fin 13^e-14^e siècle) fortement marquées, non seulement pour le fond, mais aussi pour la forme, par leurs emprunts aux sources occidentales, voire rédigées en français. Le plus célèbre de ces auteurs bilingues est Het'um (appelé aussi Hayton, dans les lettres françaises), neveu, par son père, du roi Het'um I^{er}, entré au couvent latin des Prémontrés de Chypre, pour retrouver ensuite sa charge de connétable d'Arménie⁵: on lui doit une *Patmut'iwn xronikonin zor nāwast caṙay K'ristosi Het'ums tēr Kuṙikawsoy p'oxec'i i franggroc' / i / t'uin Hayoc' ČXE* («Chronique historique traduite du français par l'humble serviteur du Christ Het'um, moi, tēr [seigneur] de Kuṙikaws [Korykos] en 745 de l'ère des Arméniens

¹ Les alliances arméno-franques sont présentées de la manière la plus précise par Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant*, op. cit., t. II, Généalogies.

² Sur la « question d'Antioche », voir Claude Cahen, *La Syrie du Nord*, op. cit., p. 596-635.

³ Sur ces événements, voir Richard, Jean, *Histoire des Croisades*, Paris, Fayard, 1996.

⁴ À partir de 1268, le royaume insulaire de Chypre (1192/1197-1489), sous la dynastie des Lusignans, offre un refuge plus sûr. Voir Laurent Fenoy, « Chypre, île refuge, 1192-1473. Migrations et intégration dans le Levant latin », Thèse de doctorat en Histoire, Université Paul-Valéry Montpellier, 2011.

⁵ Voir Claude Mutafian, « Héthoum de Korykos, historien arménien, un prince cosmopolite à l'aube du XIV^e siècle », *Cahiers de recherches médiévales*, n° 1, Orléans, 1996, p. 157-176.

(1296) »¹), et surtout – son œuvre la plus célèbre – *La Flor des estoires de la terre d'Orient*, offerte en 1307 au pape Clément V, résidant alors à Poitiers, et rédigée simultanément en moyen français et en latin, avec la collaboration d'un certain Nicolas Falcon. Les parties les plus importantes de cette œuvre sont son *Histoire des Tartares* et son plan de croisade².

Une *Hamarōt patmut'iwnn žamanakac'hawak'eal i zanazan patmut'eanc', aysink'n i Hayoc', i Frānkac', i Yunac', i Asoroc'greanc'* [...] (Table chronologique de trois cent et un an, extraite en abrégé de diverses histoires en arménien, franc ou syriaque [...]), datée de 1296, et dont le titre mentionne Het'um de Kuřikaws comme auteur, est souvent attribuée à Het'um II³.

On peut remarquer que le genre historique des *Lignages d'outre-mer* (intégrés aux *Assises de Jérusalem*, ouvrage de jurisprudence mis par écrit au tournant du 13^e siècle et retraçant, en moyen français, l'histoire généalogique des grandes familles féodales franques, mais aussi arméniennes, du Levant), a fait école chez les Arméniens. Het'um de Kuřikaws a lui-même traduit, en les adaptant, les *Lignages* (en se limitant aux rois de Jérusalem, aux rois de Chypre et aux princes d'Antioche) et en a adopté le principe dans son *Patmut'iwn azgin Řovbinanc', t'ē orpēs tirec'in Kilikio* (Histoire de la famille des Řubēnides et comment ils se rendirent maîtres de la Cilicie⁴). L'unité (branche arménienne des dominicains) Nersēs Palienc' semble s'être aussi inspiré, mais de plus loin, du modèle franc dans son opuscule *Iřxanut'iwnk' ew t'agawork'Hayoc'* (Les pouvoirs princiers et les rois d'Arménie)⁵.

¹ Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant, op. cit.*, t. I, « Les sources arméniennes », p. 26, où sont mentionnés des emprunts à Martin le Polonais. Sur l'historiographie arméno-franque, voir Gérard Dédéyan, « La croisade dans les sources arméniennes et franco-arméniennes du Bas Moyen Âge », Martin Nejedly et Jaroslav Svatek (dir.), *Histoires et mémoires des croisades à la fin du Moyen Âge*, Toulouse, Méridiennes, Presses universitaires du Midi, p. 51-65.

² Claude Mutafian, *L'Arménie du Levant, op. cit.*, p. 26-27.

³ *Ibid.*, p. 27-28.

⁴ *Ibid.*, et Marie-Adélaïde Nielen, *Les Lignages d'outremer*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Documents relatifs à l'histoire des Croisades, 18, 2003, Introduction.

⁵ Publié par Vazgen Hakobyan, *Manržamanakagrut'iunner. XIII-XVIII dd* (Chroniques mineures. XIII^e-XVIII^e siècles), 2 vol., Erevan, éditions de l'Académie arménienne des Sciences, 1951-1956, t. II, p. 195-208.

Nersès Palienc', en relations étroites avec la cour pontificale d'Avignon, auprès de laquelle il aurait dénoncé de prétendues erreurs de l'Église arménienne, a, quant à lui, traduit en arménien, mais aussi prolongé, en recourant à d'autres sources latines, et enrichi de faits nationaux le *Chronicon Pontificum et Imperatorum* de Martin le Polonais, ouvrage relatant l'histoire de l'Occident jusqu'en 1277¹.

Dans cette série historiographique arméno-franque, les œuvres émanant de la famille het'umienne sont truffées d'emprunts francs : la monarchie française est suffisamment familière à Het'um/Hayton pour qu'il différencie dans sa *Chronique*, par le titre, *Filip rē te Franc'n* (Philippe, roi de France, i.e. Philippe II Auguste²) et *Ērjard t'agawor Ēnklizac'* (Richard, roi des Anglais, i.e. Richard I^{er} Cœur de Lion)³. Dans la même source, l'empereur germanique est qualifié tantôt, traditionnellement, de *kaysr*, un emprunt ancien (du latin *Caesar*, grec *Kaïsar*, i.e. César)⁴, tantôt, par emprunt au français, d'*Ēnbrurn* (empereur)⁵. Chez le même auteur, c'est le mot *basač'* passage, couramment employé dans les sources franques, pour désigner la croisade, par exemple celle de 1145-1148, la Deuxième Croisade, à laquelle participent Louis VII, roi de France, et Conrad II, empereur germanique : « *ŘČXZ (1146) elew erkrord basačn Frangac', or ekn ənbrurn ew ərē tə Franc'n* » (en 1146 eut lieu le deuxième passage des Francs, avec la venue de l'empereur et du roi des Francs)⁶. L'appellation de « croisé », à laquelle les sources franques médiévales préférèrent souvent celle de « pèlerin », est exceptionnellement reprise dans les sources arméniennes : un colophon de Nersès de Lambrun, en forme de prière, propose le calque *xač'engalk'*, « ceux qui ont reçu la croix »⁷.

¹ Claude Mutaftian, *L'Arménie du Levant, op. cit.*, t. 1, « Les sources arméniennes », p. 28-29.

² Hakobyan, V., *Manr žamanakagrut'iunner*, t. II, p. 60.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*, p. 62.

⁶ *Ibid.*, p. 58. Chez Het'um II, la Première Croisade est appelée *mec basačn Frankac'* (*ibid.*, t. 1, p. 74).

⁷ Gérard Dédéyan, « Les colophons arméniens comme sources pour l'histoire des Croisades », John France and William G. Zajac, *The Crusades and their sources. Essays Presented to Bernard*

Il faut enfin noter que la plupart des sources historiographiques arméniennes traitant du « royaume d'Arménie » et des États francs du Levant ont une terminologie différente pour les titres administratifs et nobiliaires, même si ceux-ci ont une origine commune : un *duk's* est un duc de tradition byzantine; un *duk* est un fonctionnaire des princes d'Antioche ou un grand seigneur franc; même remarque pour le *koms*, de tradition byzantine, et le *gunt'*, un Franc qui est titré comte. Le titre du maître franc d'Antioche est un emprunt au français *prinj*, mais, pour un seigneur arménien, c'est le terme d'*išxan* qui convient¹.

Le vocabulaire concernant les ordres religieux-militaires est aussi d'emprunt franc (comme dans les sources arabes) : ainsi pour *Frēr* désignant le plus souvent les Frères/chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, c'est-à-dire de l'Hôpital; pour *Uspit' lun Frērēk'* « Frères de l'Hôpital »². *Damblē* désigne l'ordre ou le chevalier du Temple, *damp'l*, le Temple en tant qu'ordre³. *Maystēr* désigne le « Maître » de l'Hôpital ou du Temple⁴. *Alaman* (*k'*), de l'ancien français *Alaman* (d'où « Allemand »), désigne, entre autres, l'ordre des chevaliers teutoniques⁵.

Bilan et postérité

Ainsi, à l'époque des Croisades, l'empreinte de la culture française et les emprunts au français sont très visibles, mais moins sans doute que ceux venant de l'Iran dans les siècles précédents, et presque autant que ceux émanant de Byzance. Bénéfiques à l'autorité royale – particulièrement

Hamilton, Aldershot Ashgate, 1998, p. 107, n° 84. Le mot latin, *iter* utilisé parfois par les sources occidentales pour désigner la croisade vers Jérusalem, n'a pas trouvé d'écho en arménien. Voir aussi Michael Markowski, « Crucesignatus: its origins and early usage », *Journal of Medieval History*, vol. 10, n° 3, September 1984, p. 157-165.

¹ Pour ces différents titres, nous renvoyons aux entrées correspondantes du *Mijin hayereni baṛaran*, *op. cit.*

²*Ibid.*, t.2, « *Frēr* », p. 468.

³*Ibid.*, t. 1, *dmp'l*, p. 180, *dambl*, p. 164.

⁴*Ibid.*, t. 2, « *Maystēr* », p. 105, qui est attesté aussi, *ibid.*, à l'entrée « *k'umantur* » (commandeur), p. 448, terme désignant un commandeur du Temple. Une forteresse construite par les Templiers est qualifiée de « *jastel* » (chastel), *ibid.*, p. 293.

⁵*Ibid.*; *op. cit.*, t. 2, *k'umantur*, p. 448.

celles qui ont été empruntées aux Normands, qui favorisent l'émergence de structures étatiques –, les institutions franques, bien qu'elles aient pu contrevenir aux traditions patrimoniales des *išxank'*, mettaient peut-être davantage en évidence l'orgueil lignager, le sens de la prouesse, l'esprit chevaleresque, caractéristiques déjà bien affirmées d'une identité nobiliaire arménienne partageant, par ailleurs, avec l'identité nobiliaire franque un esprit de « guerre sainte », défensive chez les Arméniens, offensive chez les Latins.

L'héritage du « royaume d'Arménie » s'est modestement perpétué dans les petites principautés autonomes sous suzeraineté ottomane – qui ne disparurent qu'au début du 20^e siècle – de l'Anti-Taurus et de ses confins. La plus illustre de ces principautés codirigées par une tétrarchie (chaque membre portant le titre d'*išxan* 'ou *deparon*) rappelant les quatre grands officiers entourant le souverain cilicien, la principauté de Zeyt'un, put résister avec succès, jusqu'en 1862 – l'empereur Napoléon III s'engageant personnellement en faveur des insurgés – aux tentatives centralisatrices de la Sublime Porte¹. Les contacts arméno-français, au moins diplomatiques, idéologiques et culturels, après une longue période de recul, aux 15^e et 16^e siècles, sont réactivés au 17^e siècle par les négociants arméniens installés en France à l'initiative de Colbert, par les ambassades envoyées à Louis XIV par les princes arméniens, au 18^e siècle par l'influence des « Lumières », puis de la Révolution française, au XIX^e siècle par la Révolution de 1848, par l'idéologie socialiste et, principalement dans la deuxième moitié du 19^e siècle et jusqu'au génocide de 1915, par l'influence du Collège mékhitariste Samuel-Moorat, installé à Paris (avant d'être transféré à Sèvres, en 1928) et la présence de nombreux étudiants arméniens, à Paris, Montpellier, Nancy². « Une vraie francomanie » se manifeste chez les Arméniens occidentaux, pour lesquels tout doit être « *A la Franga* » (à la française), selon les personnages que Hagop Baronian (1843-1891) raille dans son théâtre, les nombreux emprunts

¹ Voir Aghassi, *Zeitoun depuis les origines jusqu'à l'Insurrection de 1895*, Traduction d'Archag Tchobanian, Paris, éditions du Mercure de France, 1897.

² Raymond Kévorkian, Harutioun, « Les Arméniens en France du début du XI^e au début du XX^e siècle », dans Gérard Dédéyan, *Histoire du peuple arménien*, op. cit., p. 909-927.

au vocabulaire français (qui touchent aussi les Arméniens de l'Empire russe, par l'intermédiaire de la langue russe) étant une des manifestations de cet engouement pour la culture française¹.

Dans la deuxième partie du 19^e siècle, les traducteurs arméniens de Smyrne entretiennent parfois des relations étroites avec les grands romanciers français (Alexandre Dumas, Victor Hugo)², de même que les traducteurs arméniens de Constantinople, dont l'un des plus remarquables, Archag Tchobanian (1872-1954), traduisit des œuvres majeures, surtout de l'arménien en français³. La création littéraire française nourrit les écrivains arméniens, principalement ceux de l'Empire ottoman, dont certains, lointains héritiers de Het'um/Hayton, sont des auteurs de langue française presque autant que de langue arménienne, comme Minas Tchéráz (1852-1929)⁴, ou Archag Tchobanian, chantre du mouvement arménophile en France⁵.

¹ Pour les emprunts à la langue française postérieurs à la période médiévale, nous renvoyons à Kariné Grigoryan, *Les mots d'origine française dans l'arménien médiéval et moderne*, Erevan, Académie nationale des Sciences, 1999, et, pour les contacts culturels, à son article « Brève chronique des contacts culturels et littéraires arméno-français », *Études interdisciplinaires en Francophonie*, Sciences.

² Voir Vahé Ochagan, « Le Roman Arménien Occidental de 1850 à 1930 et les influences étrangères », thèse de doctorat d'université, Paris, Sorbonne, 1960; Mikaël Nitchanian, « Les traducteurs arméniens de Smyrne, un cosmopolitisme littéraire », Didier Érudition, *Revue de littérature comparée*, octobre-décembre 2010. Dans une perspective plus large, on pourra consulter Bernard Coulie, « Les traductions arméniennes et géorgiennes, ou l'Europe hors de l'Europe », *Patrimoine littéraire européen (Actes du colloque international, Namur, 26, 27 et 28 novembre 1998)*, Namur, Textes réunis et présentés par Jean-Claude Polet, De Boeck Université, p. 227-233.

³ Par exemple, sa monumentale anthologie de la poésie nationale, souvent médiévale, mais aussi moderne, *La Roseaie d'Arménie*, Paris, E. Leroux, 3 vol., t. I, 1918, t. II, 1923, t. III, 1929.

⁴ « Čeraz », *Haykakan hamarot hanragitaran, op. cit.*, t. 4, Erevan, 2003.

⁵ « Čopanyan », *ibid.*, p. 135-136, et Edmond Khayadjian, *Archag Tchobanian et le mouvement arménophile en France*, Paris, 2001 SIGEST, 2001 [1992].

Références

- Ačařean, Hrač'ea, *Hayoc' Anjnanunrari bařaran* (Dictionnaire des noms arméniens de personne), Beyrouth, 5 vol.
- Ačařyan, Hrač'ea, *Hayoc' lezui patmut'yun* (Histoire de la langue arménienne), 2 vol., 1^{re} partie, Erevan, 1940, 2^{ème} partie, Erevan, 1951.
- Aghassi, *Zeitoun depuis les origines jusqu'à l'Insurrection de 1895*, traduction d'Archag Tchobanian, Paris, éditions du Mercure de France, 1897.
- Akinian, Nerses, *Nersēs Lambronac'i, ark'episkopos Tarsoni* (Nersēs de Lambrun, archevêque de Tarse), Vienne, éditions mékhitaristes, « Bibliothèque nationale », 1956.
- Alichan, Léonce, *Léon le Magnifique*, Venise, Saint-Lazare, 1873.
- Aliřan Ēwond, *Sisuan ew Lewon Mecagorc* [Sisuan et Léon le Magnifique], Venise, Saint-Lazare 1885.
- Assises d'Antioche*, traduites en arménien par Sempad le Connétable, texte établi et traduit en français par Alichan, Léonce, Venise, Saint-Lazare, 1876.
- Augé, Isabelle, « La croisade géorgienne du XII^e siècle », dans Dokhtourichvili, Mzaro, Dédéyan, Gérard, Augé, Isabelle (dir.), *Actes du colloque L'Europe et le Caucase. Les relations interrégionales et la question de l'identité (27-29 octobre 2011)*, éditions de l'Université d'État Ilia, Tbilissi 2012, p. 46-55.
- Avedikian, PP. G., Surmelian, Kh., and Awkerian, M., *Nor bařgirk' haygazeen lezui* (Nouveau Dictionnaire de la langue arménienne), 2 vol., réédition par l'Université d'État d'Erevan, 1979-1981 [Venise, Saint-Lazare, 1836-1837].
- Balard, Michel, *Croisades et Orient latin (XI^e – XIV^e siècles)*, Paris, Armand Colin, 2001.
- Balard, Michel, *Les Latins en Orient. XI^e – XV^e siècle*, Paris, Nouvelle Cléo, Presses universitaires de France, 2006.
- Boüard, Michel de, *Histoire de la Normandie*, Toulouse, Privat, 1970.
- Cahen, Claude, ch. I, « Les sources latines », *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, Paris, Librairie orientale Paul Geuthner, 1940, p. 3-32.
- Cahen, Claude, *Le régime féodal de l'Italie normande*, Paris, Librairie orientale Paul Geuthner, 1940.
- Chevalier, Marie-Anna, « La correspondance entre les élites arméniennes et la papauté pendant le règne de Lewon I^{er} », *Correspondances diplomatiques et traités de chancellerie*, textes réunis par Denise Aigle et Michèle Bernardini, Rome-Halle, Eurasians Studies, vol. XI, n^o 1-2, p. 229-256.
- Coulie, Bernard, « Les traductions arméniennes et géorgiennes, ou l'Europe hors de l'Europe », *Patrimoine littéraire européen (Actes du colloque international, Namur, 26, 27 et 28 novembre 1998)*, Namur, Textes réunis et présentés par Jean-Claude Polet, De Boeck Université, p. 227-233.
- Čugaszyan, Babken Levoni, *Bžřkaran jioy arřasarak grastnoy (XIII d)*, Erevan, Matenadaran, 1980.
- Dardel, « Chronique d'Arménie », Kohler, Charles et alii, *Documents arméniens*, t. II, *Documents latins et français relatifs à l'Arménie*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1906, p. 1-109.

- Dédéyan, Gérard, « Les Arméniens en Occident, fin X^eme – début XI^e siècle », *Occident et Orient au X^e siècle*, Actes du IX^{ème} Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement Supérieur public (Dijon, 2-4 juin 1978), Les Belles Lettres, Paris, 1979, p.123-139.
- Dédéyan, Gérard, « Idéologie chevaleresque et idéologie de croisade chez les Arméniens de Cilicie », dans Jauffret, Jean-Charles (dir.), *Les Armes et la Toge. Mélanges offerts à André Martel*, Centre d'Histoire Militaire et d'Études de Défense Nationale de Montpellier/ Université Paul-Valéry Montpellier, 1997, p. 55-76.
- Dédéyan, Gérard, « La croisade dans les sources arméniennes et franco-arméniennes du Bas Moyen Âge », Nejedly, Martin et Svatek, Jaroslav (dir.), *Histoires et mémoires des croisades à la fin du Moyen Âge*, Toulouse, Méridiennes, Presses universitaires du Midi, 2015, p. 37-66.
- Dédéyan, Gérard, « Les colophons arméniens comme sources pour l'histoire des Croisades », France, John, and Zajac, William G., *The Crusades and their sources. Essays Presented to Bernard Hamilton*, Ashgate, Aldershot, 1998, p. 89-110.
- Dédéyan, Gérard, « Les Géorgiens en Chypre. X^e-XV^e siècle », *Caucasus between East and West. Historical and Philological Studies in Honour of Zaza Alexidze*, Tbilissi, National Center of Manuscripts, 2012, p. 495-507.
- Dédéyan, Gérard, « Moines de Grande Arménie et pèlerins arméniens en Occident (VI^eme - XII^e siècle) », *Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, XXXVIII, 2007, *Monde roman et chrétiens d'Orient*, p. 7-22.
- Dédéyan, Gérard, *Les Arméniens entre Grecs, Musulmans et Croisés. Étude sur les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1150)*, Lisbonne, 2 vol., Fondation Calouste Gulbenkian, 2003.
- Dokhtourichvili, Mzaro, « L'intégration des emprunts aux langues romanes – français, espagnol, italien – dans le lexique géorgien », dans Alén Garabato, Carmen, Djordjevic Léonard, Ksenija, Gardies, Patricia, Kis-Marck, Alexia et Lochard, Guy (dir.), *Rencontres en sciences du langage et de la communication*, Mélanges offerts à Henri Boyer par ses collègues et amis, L'Harmattan, Paris, 2016, p. 173-182.
- Fenoy, Laurent, « Chypre, île refuge, 1192-1473. Migrations et intégration dans le Levant latin », Thèse de doctorat en Histoire, Université Paul-Valéry Montpellier, 2011.
- Galstian, A.G., *Smbat sparapet*, Erevan, Éditions d'État de l'Arménie, 1961.
- Ganshof, François-Louis, *Qu'est-ce que la féodalité ?*, Paris, 5^e édition, Tallandier, 2015 (Bruxelles, 1947).
- Garsoïan, Nina G., « L'indépendance retrouvée: royaume du Nord et royaume du Sud (IX^e-XI^e siècle) », dans Dédéyan, Gérard (dir.), *Histoire du peuple arménien*, Toulouse, Privat, 2007, p. 243-274.
- Grandsaignes d'Hauterives, Robert, *Dictionnaire d'ancien français. Moyen Âge et Renaissance*, Paris, Librairie Larousse, 1947.
- Greimas, Algirdas Julien, *Grand Dictionnaire. Ancien français. La langue du Moyen Âge de 1080 à 1350*, Paris, Larousse, 2007
- Grigoryan, Kariné, « Brève chronique des contacts culturels et littéraires arméno-français », *Études interdisciplinaires en Francophonie, Sciences*.

- Grigoryan, Kariné, *Les mots d'origine française dans l'arménien médiéval et moderne*, Institut de linguistique de l'Académie des Sciences de la République d'Arménie, Erevan, 1999.
- Hakobyan, Vazgen, *Manr žamanakagrut'iunner. XIII-XVIII dd* (Chroniques mineures. XIII^e-XVIII^e siècle), 2 vol., Erevan, éditions de l'Académie arménienne des Sciences, 1951-1956.
- Haykakan hamařot hanragitaran*, (Brève Encyclopédie arménienne), 4 volumes, Erevan, 1990-2003.
- Haykakan sovetakan hanragitaran* (Encyclopédie arménienne soviétique), 14 volumes, Éditions de l'Académie des Sciences de la R.S.S d'Arménie, 1974-1986.
- Kazhdan, Alexander, *The Oxford Dictionary of Byzantium*, 3 vol., Oxford University Press, New York and Oxford 1991.
- Kévonian, Kéram, et Ouzounian, Agnès, Répertoire d'épigraphie de l'Arménie (à paraître).
- Kévorkian, Raymond, Harutioun, « Les Arméniens en France du début du XI^e au début du XX^e siècle », dans Gérard Dédéyan (dir.), *Histoire du peuple arménien*, Toulouse, Privat, 2007 (1^{re} éd. 1982), p. 905-927.
- Khayadjian, Edmond, *Archag Tchobanian et le mouvement arménophile en France*, Paris, 2001 SIGEST, 2001 [1992].
- Kévonian, Kéram, et Ouzounian, Agnès, *Répertoire d'épigraphie de l'Arménie* (à paraître).
- Lazaryan, Ė. S., *Mijin grakan hayereni bařapařar* (le vocabulaire du moyen arménien littéraire), Éditions de l'Université d'Erevan, Erevan, 2001.
- Lazaryan, Ėuben, Avetisyan, Henrik, *Mijin hayereni bařaran* (Dictionnaire de moyen arménien), Erevan, 2 vol., 1987, 1992.
- Mahé, Jean-Pierre, « Un traité cilicien de médecine vétérinaire », *Revue des Études arméniennes*, Nouvelle Série, t. XV, Paris, 1981, p. 487-489.
- Mahé, Annie et Jean-Pierre, *Histoire de l'Arménie des origines à nos jours*, Paris, Perrin, Pour l'Histoire, 2012.
- Mahé, Jean-Pierre, IV. « Affirmation de l'Arménie chrétienne », dans Gérard Dédéyan (dir.), *Histoire du peuple arménien*, Toulouse, Privat, 2007 (1^{re} éd. 1982), p. 163-212.
- Markowski, Michael, « Crucesignatus: its origins and early usage », *Journal of Medieval History*, vol. 10, Issue 3, September 1984, p. 157-165.
- Menant, François, et alii, *Les Capétiens. Histoire et Dictionnaire. 987-1328*, Paris, Robert Laffont, Bouquins, 1999.
- Mutafian, Claude, « Héthoum de Korykos, historien arménien, un prince cosmopolite à l'aube du XIV^e siècle », *Cahiers de recherches médiévales*, n° 1, Orléans, 1996, p. 157-176.
- Mutafian, Claude, *L'Arménie du Levant*, 2 vol., Les Belles Lettres, Paris, 2012.
- Nichanian, Mikaël, « Les traducteurs arméniens de Smyrne, un cosmopolitisme littéraire », Didier Erudition, *Revue de littérature comparée*, octobre-décembre 2010, p. 421-426.
- Nielen, Marie-Adélaïde, *Les Lignages d'outremer*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Documents relatifs à l'histoire des Croisades, 18, 2003.
- Ochagan, Vahé, « Le Roman Arménien Occidental de 1850 à 1930 et les influences étrangères », thèse de doctorat d'université, Paris, Sorbonne, 1960.

- Oikonomidès, Nicolas, *Les listes de préséance byzantines des IX^e et X^e siècles*, Introduction, texte et commentaire, Paris, Le monde byzantin, CNRS, 1972.
- Ouzounian, Agnès, « Les *Assises d'Antioche*, ou la langue en usage: remarques à propos du texte arménien des *Assises d'Antioche* », dans Mutaïan, Claude (dir.), *La Méditerranée des Arméniens. XII^e – XV^e siècle*, Paris, Geuthner, Orient chrétien médiéval, 2014, p. 133-162.
- Richard, Jean, « La diplomatie royale dans les royaumes d'Arménie et de Chypre (XII^e-XV^e siècles) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, Paris, 1986, t. 144, livraison I, p. 69-77.
- Richard, Jean, « Les Arméniens à Avignon au XIV^e siècle », *Revue des Études Arméniennes*, Paris, t. XXIII, 1992, p. 253-264.
- Richard, Jean, *Histoire des Croisades*, Paris, Fayard, 1996.
- Salia, Kalistrat, *Histoire de la nation géorgienne*, Éditions N. Salia, Paris, 1980.
- Sourdel, Dominique et Janine, *Dictionnaire historique de l'islam*, Paris, Presses universitaires de France, 1996.
- Tchobanyan, Archag, *La Roseaie d'Arménie*, Paris, E. Leroux, 3 vol., t. I, 1918, t. II, 1923, t. III, 1929.
- Tchouhadjian, Armand, *Pèlerins d'Arménie. Saints d'Occident*, Sources d'Arménie, collection *Armenia Christiana*, Lyon, 2011.
- The Epic Histories Attributed to P'awstos Buzand (Buzandaran Patmut'iwnk')*, translation and commentary by Nina G. Garsoïan, Harvard University Press, Cambridge, Massachussets, 1989.
- Touati, François-Olivier, *Vocabulaire historique du Moyen Âge (Occident, Byzance, Islam)*, Paris, La Boutique de l'Histoire éditions, 2000.
- Vahram d'Edesse, « Chronique rimée des rois de la Petite Arménie », Dulaurier, Edouard, *Recueil des Historiens des Croisades, Documents arméniens*, t. I, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1869, p. 493-535.
- Zekiyan, Levon, « Nersès de Lambron », *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique, doctrine et histoire*, Paris, XI, 1982, col. 127.